



EXCELLER
ENSEMBLE

Politique de gestion de la santé et de la sécurité

La santé et la sécurité font partie intégrante de la gestion d'Aluminerie Alouette Inc. L'entreprise considère que toutes les blessures et maladies professionnelles peuvent et doivent être évitées. Cette vision doit se refléter dans tous les objectifs et programmes, à tous les niveaux de l'organisation, dans l'ensemble des activités ainsi que dans les attitudes et comportements de tous.

Dans cet esprit, la philosophie de l'entreprise repose sur les engagements suivants :

- Assurer la santé et la sécurité des personnes œuvrant sur le site ou dans tout autre lieu où l'entreprise exerce ses activités, par l'élimination des dangers, la réduction des risques et par l'amélioration continue de son système de gestion de la santé et de la sécurité.
- Se conformer à toutes les législations et autres exigences de conformité en matière de santé et de sécurité. Lorsque l'expérience de l'entreprise ou de l'industrie, ou encore des recherches scientifiques le justifient, des limites plus sévères que la législation sont établies. L'ajustement est fonction de la gravité et des conséquences potentielles.
- Consulter les travailleurs et encourager leur participation dans l'établissement et le maintien d'un environnement de travail sécuritaire et exempt de discrimination, harcèlement et violence au travail. Dans cette optique, l'entreprise préconise aussi l'adoption de saines habitudes de vie par son programme *Santé mieux-être* visant l'amélioration de la santé globale des employés par la responsabilisation.

Tous les travailleurs, sous-traitants et visiteurs doivent s'engager à assumer la responsabilité de leur santé et leur propre sécurité ainsi que celles de leurs collègues, notamment en intervenant sur toute situation dangereuse et en arrêtant tout travail non sécuritaire. Les accidents sont éliminés par une gestion proactive, conjuguée à la participation de tous les travailleurs. En adoptant des pratiques industrielles reconnues et en mettant en place des programmes de suivi appropriés, l'entreprise s'assure que les tâches sont accomplies en respectant les normes et standards de santé et de sécurité. Les travailleurs et sous-traitants doivent suivre les méthodes de travail préconisées et participer au développement de celles-ci.

De plus, se conformer aux règles de santé et de sécurité en vigueur chez Aluminerie Alouette Inc. constitue une condition d'emploi.

HP-PO-0001 | RÉVISION 10 : 2024-05-01